

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 23
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 05/06/2018
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Martine OLLIVIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Brigitte BOURRET, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Christophe DELORD, Christian FOREL, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Denis DUCHAMP (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Jean-Luc FANGET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Virginie FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Yves FRAYSSE (pouvoir à Brigitte BOURRET), Daniel MISERY (pouvoir à Simon PLENET), Patrick OLAGNE (pouvoir à Sylvie BONNET), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA), Thomas TOULARASTEL (pouvoir à Céline BONNET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Benoit GAUTHIER.

**BC-2018-155 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le procès-verbal du Bureau communautaire du 27 mars 2018,  
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-156 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDE 07 POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

AUTORISE l'adhésion d'Annonay Rhône Agglo au groupement de commandes coordonné par le SDE 07 ayant pour objet l'achat ou la location de voitures électriques,

ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive de ce groupement, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à transmettre ses besoins au SDE 07, à savoir le détail du nombre de véhicules électriques à l'achat et à la location selon le type d'usage,

AUTORISE l'exécutif du SDE 07 à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte d'Annonay Rhône Agglo et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-157 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - SIGNATURE D'UNE CHARTE POUR L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE AVEC LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE DRÔME ET ARDÈCHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE les termes du projet de charte pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique avec la Fédération du bâtiment et des travaux publics de Drôme et Ardèche.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit projet de charte.  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes les démarches à cet effet.

**BC-2018-158 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - FERME DES CELESTINS - COLOMBIER-LE-CARDINAL - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT POUR TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT D'UNE ETUDE PATRIMONIALE SUR LE DOMAINE DES CELESTINS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

AUTORISE le versement d'une participation de 9000 € au S.D.E.A pour financement d'une part de l'étude patrimoniale à mener

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-159 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - POLE ENTREPRENEURIAL DE VIDALON - TARIFS DES SERVICES PROPOSES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs des services proposés au pôle entrepreneurial de Vidalon, tels que présentés ci-dessus et qui seront applicables à compter du 1er septembre 2018,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-160 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIÉTAIRE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 4000 € maximum à [REDACTED]

[REDACTED] pour les travaux d'amélioration d'un logement,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-161 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SCI LES PRES DU PRINCE ET L'EXPLOITANT DE LA SCIERIE POUR RÉALISER LES TRAVAUX**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-162 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX POUR LE SUIVI DES CHAUVES-SOURIS DE LA GALERIE DE VIDALON (COMMUNE D'ANNONAY)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le principe de partenariat et le projet de convention correspondant ci-annexé avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO),

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-163 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT SUR LES BERGES DE LA DEÛME (VIA FLUVIA): SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLECTIF "ART-NATURE-CULTURE" REPRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION LA FORET DES CONTES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le partenariat avec le collectif Art-Nature-Culture et la mise à disposition du site à l'association Forêt des contes, au nom du collectif, pour l'organisation de l'événement,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer la convention avec l'association la Forêt des contes et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-164 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - FONCIER - ACQUISITION D'UN TENEMENT FONCIER PRIS SUR LA PROPRIÉTÉ DITE "FERME DE GARDACHE" AUPRES DE LA SAFER, A SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY ET BOULIEU-LES-ANNONAY**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour

Et par 3 voix s'abstenant : Jean-Yves BONNET, Yves BOULANGER, Alain ZAHM

SOULIGNE le caractère stratégique du secteur et l'intérêt général propre au dossier, VALIDE le projet d'acquisition des terrains de la ferme de Gardache situés au sud de la route départementale n°820, pour une surface totale estimée à ce jour à 27 ha 66 ares 93 centiares.

DECIDE l'acquisition auprès de la SAFER des parcelles suivantes, pour un coût total de 230 000€ :

– sur la commune de Boulieu-lès-Annonay :

Section + numéro	Surface (m <sup>2</sup> )
AB122	15895
AB123p	9471
AB125	12999
B104	2000
B105	1060
B106	10240
B1150	800
B1152	16480

– sur la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay :

Section + numéro	Surface (m²)
AH105	1895
AH106	2585
AI257p	1982
AI259	5040
AI260	20810
AI262	2595
AI264	20455
AI482	4932
AI519p	2264
C434	5000
C435	27940
C436	14800
C437	1590
C438	34090
C499	8810
C500	46960
C500	6000

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la promesse d'achat auprès de la SAFER ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération.

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais d'actes liés à l'acquisition,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides et subventions mobilisables sur ces opérations,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-165 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - FORET-BOIS : ADHESION A LA CHARTE PARTENARIALE "BOURSE FONCIERE FORESTIERE DE L'ARDECHE" 2018-2020**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
René SABATIER ne prend pas part au vote.

VALIDE l'adhésion à la charte partenariale « bourse foncière forestière de l'Ardèche 2018-2020 » ,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la charte ci-annexée et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

MANDATE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-166 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - FORET-BOIS : ADHESION 2018 D'ANNONAY RHONE AGGLO A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ARDECHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
René SABATIER ne prend pas part au vote.

VALIDE l'adhésion à l'association départementale « Communes forestières Ardèche »,  
DECIDE le versement à l'association, au titre de la cotisation 2018, d'un montant de 565 euros pris sur les crédits budgétaires correspondants,

DESIGNE Monsieur Yves FRAYSSE comme représentant titulaire d'Annonay Rhône Agglo et Monsieur Yves BOULANGER comme représentant suppléant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en conseil Communautaire,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-167 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DES TARIFS 2018/2019 POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs de la direction des Sports pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à celui ci,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-168 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNONAY CANOE KAYAK CLUB, ANNONAY TRIATHLON, CERCLE DES NAGEURS D'ANNONAY, CERCLE DE PLONGÉE ET DE DESCENTE D'ANNONAY, CLUB ALPIN FRANÇAIS, MIGMATITE ATTITUDE - ANNÉE 2018**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution de subventions aux associations telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2018,

DECIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2018, desdites subventions,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-169 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE RIVES DE FAYA A INTERVENIR ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LE CLUB ALPIN FRANCAIS (CAF)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec le Club Alpin Français pour l'utilisation du gymnase Rives de Faya dans le cadre de son activité « Escalade ».

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-170 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE RIVES DE FAYA A INTERVENIR ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LE CLUB MIGMATITE ATTITUDE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec le club Migmatique Attitude pour l'utilisation du gymnase Rives de Faya dans le cadre de son activité « Escalade »,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-171 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCEES BOISSY D'ANGLAS ET MONTGOLFIER POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de la convention-type à intervenir avec les lycées Boissy d'Anglas et Montgolfier ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-172 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCEES POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de la convention-type à intervenir avec les lycées d'Annonay ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-173 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de la convention-type à intervenir avec les collèges d'Annonay ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-174 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE D'ADN A ANNONAY RHÔNE AGGLO POUR L'INSTALLATION DE FOURREAUX DESTINES A UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE le transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire pour la réalisation et la pose de fourreaux destinés à une réseau de communications électroniques dans le cadre des travaux d'assainissement effectués entre Limony et Serrières,

APPROUVE les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage d'ADN à Annonay Rhône Agglo ci-annexée,

AUTORISE le Président ou l'élu en charge du dossier à signer ladite convention avec le syndicat mixte ADN et toutes pièces y afférentes.

**Fait à Davézieux, le 18/06/2018**

**Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Bureau Communautaire**

**Le Président  
Simon PLENET**

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le 18/06/2018 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales